

ANNEXE 1

Demande de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2018/2019

Division du 1^{er} degré

Nom :

Prénom :

Instituteur titulaire

Professeur des écoles titulaire

Professeur des écoles stagiaire

École :

à

Madame la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine,

S/c de l'Inspectrice/Inspecteur de l'Éducation nationale
de la circonscription

Objet : Situation administrative à la rentrée scolaire.

J'ai l'honneur de vous adresser pour l'année scolaire 2018/2019 une demande de :

I - Mise en disponibilité

première demande

renouvellement

A - Mise en disponibilité de droit pour :

Élever un enfant âgé de moins de 8 ans.

Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel vous êtes lié par un pacs ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ;

Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel vous êtes lié par un pacs ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne (sans limitation de durée).

Un rapport médical détaillé et récent sous pli confidentiel est à fournir obligatoirement. Il devra préciser la nécessité de la présence d'une tierce personne.

- Suivre mon conjoint ou le partenaire avec lequel je suis lié par un pacs lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné de mon lieu d'exercice habituel (sans limitation de durée).
Un justificatif professionnel est à fournir obligatoirement.
- Exercice d'un mandat d'élu local. Un justificatif est à fournir (durée correspondant à celle du mandat).

B - Mise en disponibilité sur autorisation

- Etudes ou recherches présentant un intérêt général.
Pièces justificatives à fournir à l'appui d'une demande manuscrite jointe à ce formulaire (durée de 3 ans renouvelable une fois pour une durée égale).
- Convenances personnelles.
Pièces justificatives à fournir à l'appui d'une demande manuscrite jointe à ce formulaire (durée de 3 ans maximum renouvelable sans que la durée totale ne puisse excéder 10 ans sur l'ensemble de la carrière).
Pour une demande pour raison médicale et/ou sociale, veuillez fournir obligatoirement un rapport médical récent et détaillé sous pli confidentiel et/ou tout justificatif de la situation sociale.
- Créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L 351-24 du Code du travail.
Pièces justificatives à fournir à l'appui d'une demande manuscrite jointe à ce formulaire (durée de 2 ans maximum).

Les mises en disponibilité, lorsqu'elles ne sont pas de droit sont accordées sous réserve des nécessités de service.

II - Réintégration

Rappel : réintégration effective uniquement après la transmission du certificat médical d'aptitude par un médecin agréé.

Fait àLe Signature :

Avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale pour les premières demandes de disponibilité

Date

Signature de l'IEN